



Assemblée générale

Soixante-dixième session

88^e séance plénière

Vendredi 18 mars 2016, à 11 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 21 de la résolution 70/140, en date du 17 décembre 2015, qui demande que soit organisée une réunion commémorative à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Les membres se souviendront qu'à sa 80^e séance plénière, le 17 décembre 2015, l'Assemblée générale a clos son examen du point 70 de l'ordre du jour. Pour que l'Assemblée puisse examiner la question inscrite aujourd'hui à son ordre du jour, pour tenir la réunion commémorative, il est nécessaire de reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 70 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 70 de l'ordre du jour (*suite*)

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Réunion commémorative à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et tenir un débat sur l'état de la discrimination raciale dans le monde. La présente réunion commémorative est ouverte à tous. En 1966, l'Assemblée générale a décidé que, chaque 21 mars, le monde examinera l'état de la discrimination raciale dans le monde. L'Assemblée l'a fait car c'est ce jour-là qu'en 1960, 69 manifestants non armés et pacifiques ont été tués par la police du régime d'apartheid à Sharpeville, en Afrique du Sud.

Cette année, nous nous arrêtons en particulier sur les progrès accomplis durant les 15 années qui ont suivi l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et il n'est pas exagéré de dire que le tableau est très contrasté. Dans l'ensemble, nous avons fait des progrès, y compris en éliminant en grande partie la discrimination directe fondée sur la race, la couleur et l'appartenance ethnique. Il est cependant également vrai que l'ignorance, les préjugés et la peur qui sont souvent à l'origine de la discrimination raciale demeurent enracinés partout dans le monde. Des millions de personnes continuent d'être victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, lesquels se manifestent sous des formes contemporaines. Fait inquiétant, au cours des 12 derniers mois, nous avons également

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-07631(F)



Document adapté

Merci de recycler



constaté une montée d'une rhétorique politique clivante et de xénophobie dans certaines parties du monde, ciblant en particulier les réfugiés et les migrants.

Bien entendu, les sociétés démocratiques éprouveront toujours quelques tensions à gérer les intérêts des différents groupes, mais la tolérance, la diversité culturelle, des dirigeants politiques responsables et une gouvernance inclusive sont essentielles pour protéger les droits de l'homme et veiller à ce que les tensions nées de cette gestion ne se transforment pas en violence et en conflit. Et si les individus, la société civile, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, au bout du compte, c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de les prévenir et de les éliminer. Nous devons surtout faire davantage pour nous acquitter des engagements pris au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Cela requiert une action immédiate et ciblée, mais qui s'inscrit aussi dans la durée..

En effet, de l'Afrique du Sud aux États-Unis d'Amérique, il est clair que les victoires durement remportées sur les systèmes oppressifs n'ont pas encore suffi à nous débarrasser du legs de la discrimination. Certes, il est difficile d'éradiquer le parti pris institutionnel et de changer les attitudes et les résultats. Il faut pour cela du temps et une détermination à toute épreuve. La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024 nous a également rappelé qu'il importe que nous soyons vigilants et que nous restions engagés sur ces questions. L'objectif est de remédier à nombre des séquelles restantes de l'une des pires formes de racisme et de discrimination raciale que le monde ait jamais connues. Et je suis très heureux de voir se joindre à nous aujourd'hui un orateur de marque, M. Ahmed Reid, membre du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine du Conseil des droits de l'homme.

Enfin, souvenons-nous de tous ceux qui ont souffert du racisme au fil des ans. Et faisons en sorte d'honorer leur mémoire en œuvrant de concert et en prenant des mesures concrètes pour prévenir d'autres cas de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée.

J'invite maintenant le Secrétaire général à faire une déclaration.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : Je suis heureux de me joindre à l'Assemblée générale pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Nous devons nous rappeler que la date de sa célébration annuelle coïncide avec l'anniversaire du massacre, en 1960, de personnes manifestant pacifiquement à Sharpeville, en Afrique du Sud. Je suis encouragé par le chemin que nous avons parcouru depuis cette tragédie, mais il nous reste encore beaucoup à faire pour qu'aboutissent les efforts que nous déployons en faveur de l'égalité.

Cette année, la commémoration coïncide avec la célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Adoptés par consensus à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, ces textes restent le cadre d'action national, régional et international le plus complet que nous ayons pour lutter contre le racisme. La communauté internationale a reconnu à Durban qu'aucun pays ne peut prétendre être exempt de racisme, et cela est encore vrai aujourd'hui.

Il est indéniable que nous avons fait beaucoup de chemin en matière d'égalité des droits et de lutte contre la discrimination. Les États Membres ont adopté des législations ou les ont amendées pour prévenir la discrimination raciale. L'Assemblée générale a proclamé la période 2015-2024 Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Les organisations de la société civile qui luttent partout dans le monde contre le racisme sont de plus en plus actives et font entendre leurs voix.

Mais la persistance du racisme indique que nous n'en avons pas encore assez fait. Je suis profondément alarmé par la recrudescence, partout dans le monde, de l'intolérance, des opinions racistes et de la violence mue par la haine. Le profilage racial et la violence à l'encontre de certaines communautés sont en augmentation. Les difficultés économiques et l'opportunisme politique suscitent de plus en plus l'hostilité à l'égard des minorités, une hostilité qui se manifeste le plus souvent sous forme d'intolérance et d'attaques violentes visant les réfugiés, les migrants, et en particulier les musulmans. Les partis politiques d'extrême-droite sont en train de semer la division et de conforter des mythes dangereux. Même des partis autrefois centristes durcissent maintenant le ton. Des pays autrefois modérés assistent impuissants à une nette montée de la xénophobie, et des voix jadis plus mesurées exploitent les peurs d'une façon qui fait

dangereusement écho aux chapitres les plus sombres du siècle dernier. Tout cela ne fait qu'accroître le risque de fracture sociétale, d'instabilité et de conflit.

En ces temps agités, nous devons nous lever pour défendre les droits et la dignité de tous, la diversité et le pluralisme. Il nous faut dénoncer l'antisémitisme, l'islamophobie et les autres formes de haine. Quand une communauté minoritaire fait l'objet d'attaques, c'est tout le monde qui doit se sentir attaqué. Je suis préoccupé aussi par le fait que la volonté politique qui existait voilà 15 ans est menacée. La détermination collective qui a permis la signature de l'accord de grande portée de Durban est en train de fléchir pour cause d'opportunisme politique. L'attachement commun aux valeurs universelles consacrées dans la Charte des Nations Unies est mis à l'épreuve. Il nous faut surtout garder à l'esprit les innombrables victimes de la discrimination raciale. En mettant en œuvre les accords de Durban, nous pourrions non seulement aider ceux qui en pâtissent le plus profondément, mais aussi l'humanité tout entière. La non-discrimination et l'égalité sont au fondement même de notre système universel des droits de l'homme. Unissons-nous pour assurer dignité, justice et développement pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Conformément à la résolution 70/140, j'invite à présent M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à faire une déclaration.

M. Al Hussein (Haut-Commissariat aux droits de l'homme) (*parle en anglais*) : Il y a 15 ans, le monde entier s'est donné rendez-vous à Durban pour œuvrer à mettre fin au racisme. Jamais auparavant les dirigeants de la planète n'avaient cherché à élaborer une stratégie mondiale et générale pour s'attaquer aux causes profondes de toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance. Les personnes d'ascendance africaine et asiatique, les migrants, les Roms, les peuples autochtones, les minorités, les personnes vivant avec le VIH/sida et les femmes, victimes de formes multiples et chevauchantes de discrimination et d'exclusion – tous ces millions de victimes – étaient au centre de l'attention de la Conférence de Durban.

La Déclaration et le Programme d'action de Durban, ainsi que le document final, portent également sur l'injustice profonde de l'intolérance

religieuse – notamment l'islamophobie et l'antisémitisme, qui se propagent de manière choquante dans de nombreux pays. Le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Durban nous donne l'occasion de mesurer le chemin parcouru. Toutefois, compte tenu de la persistance honteuse de la discrimination dans le monde entier, il doit également être l'occasion de renouveler notre engagement d'épargner aux nouvelles générations les préjugés et l'intolérance en prenant de nouvelles mesures. Indubitablement, des progrès ont été accomplis au cours des 15 dernières années. Un grand nombre de plans d'action et de lois contre la discrimination ont été adoptés ou renforcés au niveau national pour appliquer les recommandations de Durban. Ces cadres aident les gouvernements à faire reculer la discrimination au niveau national, et ils permettent à un nombre incalculable de personnes de lutter pour l'égalité. Un réseau dynamique d'acteurs de la société civile s'est développé durant les préparatifs de la Conférence mondiale, et ces organisations constituent aujourd'hui un éventail impressionnant de voix activement engagées.

Comme le stipule clairement la Déclaration de Durban, l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves

« constituent un crime contre l'humanité et [qu']il aurait toujours dû en être ainsi »
(A/CONF.189/12, par. 13).

Leur héritage de violence, de peur, de privations et de préjugés virulents continue de toucher les personnes d'ascendance africaine. Historiquement et jusqu'à aujourd'hui, les personnes d'ascendance africaine sont, et ont toujours été, des moteurs importants du développement et de la prospérité de leurs sociétés, mais aujourd'hui encore, elles sont fréquemment privées d'un accès équitable aux débouchés et aux services. Pour moi, la proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et l'adoption de son programme d'activités font partie des réalisations du processus post-Durban.

Toutefois, des problèmes sont également apparus. Le plus alarmant est la résurgence de la discrimination raciale et de la xénophobie en Europe et ailleurs. Les migrants sont en train de devenir les boucs émissaires qui masquent des problèmes plus profonds. La violence cible les étrangers et d'autres victimes sur la base de leur race, de leur couleur de peau, de leurs origines ou de leur religion réelles ou présumées. L'injustice archaïque des préjugés continue d'arpenter le monde moderne,

avec son lot d'humiliations quotidiennes et d'oppression infligées aux gens, approfondissant les divisions d'entre les communautés et empêchant des millions de personnes de réaliser leurs droits. Aujourd'hui plus que jamais, les États doivent s'employer à honorer l'obligation qui leur incombe de protéger les groupes les plus vulnérables de la société. Nous devons veiller à ce que la pression de facteurs tels que le taux de chômage croissant ne se transforme pas en harcèlement raciste, en exactions, en discrimination et en agressions. Nous ne devons pas tolérer la manipulation de ces sentiments à des fins politiques, ou leur intégration à des politiques officielles.

Des millions de personnes dans le monde entier continuent de subir au quotidien l'injustice et l'indignité de la discrimination raciale. Il est urgent que les États honorent les engagements pris à Durban et leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme, en particulier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui a été ratifiée par 178 États. Les droits de l'homme sont universels et inaliénables, indivisibles, interdépendants et interconnectés. Ils sont universels parce que tous les êtres humains naissent égaux en droits. Ces droits sont indivisibles et interdépendants parce que tous les droits – politiques, civils, sociaux, culturels et économiques – revêtent la même importance et qu'on ne peut jouir pleinement d'un de ces droits sans exercer les autres. Ces droits s'appliquent à chacun d'entre nous de la même manière, et lorsque les droits fondamentaux d'un groupe sont bafoués, cela porte atteinte à la dignité et à l'égalité de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de sa déclaration.

Je voudrais maintenant consulter les membres en vue d'inviter M. Ahmed Reid, membre du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine du Conseil des droits de l'homme, à faire une déclaration à la présente séance conformément au paragraphe 21 de la résolution 70/140.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter M. Reid à faire une déclaration?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, j'invite maintenant M. Reid à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Reid (Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur que d'être ici aujourd'hui. Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et mes collègues du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine de me donner l'occasion de prononcer le discours liminaire sur le thème « Défis et réalisations dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban – 15 ans après ».

Depuis la création de l'ONU, le noble principe selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits est la pierre angulaire du système international de défense des droits de l'homme. Les droits de tous les êtres humains doivent être protégés sans distinction de race, d'origine ethnique, de nationalité, de religion, de sexe, de langue ou de toute autre situation. C'est la stricte adhésion à ce principe d'égalité et de non-discrimination qui a poussé le monde à exprimer son dégoût et sa condamnation après les meurtres à caractère raciste de 69 femmes et hommes désarmés à Sharpeville, en Afrique du Sud, le 21 mars 1960, qui ont amené l'ONU, en 1966, à proclamer le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. À l'approche du cinquantième anniversaire de la commémoration de cette journée par l'ONU et du quinzième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, il convient d'examiner les progrès accomplis à ce jour et de déterminer les objectifs non encore réalisés pour concrétiser notre attachement collectif au principe de la non-discrimination, ainsi que notre engagement de lutter contre la discrimination raciale.

En 2013, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a affirmé, dans sa recommandation générale n°35, que

« La forte présence des discours de haine raciale dans toutes les régions du monde continue de constituer un défi de taille pour les droits de l'homme. » (*CERD/C/GC/35, par.46*)

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la douloureuse réalité du racisme, de la discrimination raciale, de l'afrophobie, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée aux quatre coins du monde. Au cours des 20 dernières années, nous avons assisté à une montée progressive du populisme d'extrême droite dans le monde entier, ainsi que du nombre de partis politiques racistes et xénophobes. La crise financière mondiale et,

plus récemment, l'afflux d'un grand nombre de réfugiés, sont à l'origine d'un nombre croissant d'incidents de discrimination raciale et de xénophobie, qui provoquent une forte réaction contre l'immigration, et les migrants sont pris pour cible, victimes de préjugés raciaux, de stéréotypes et de violence.

Le racisme et la discrimination raciale envahissent tous les aspects de nos vies – d'écoles marquées par la ségrégation à des quartiers embourgeoisés où les personnes d'ascendance africaine et d'autres minorités se voient exclues de certaines communautés et forcées de vivre au sein de communautés défavorisées. Je suis un exemple vivant de profilage racial; je suis craint et considéré comme suspect à cause de ma couleur de peau. On m'a traité de « nègre ». On m'a dit de rentrer chez moi. Mon passeport a été injustement passé au peigne fin par le personnel de compagnies aériennes. J'ai été harcelé et humilié par le personnel des douanes et de l'immigration au cours de mes voyages. J'ai également été suivi dans des supermarchés et des grands magasins. Il y a beaucoup de chances que cela se reproduise encore et encore.

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a été un pas important dans la lutte contre ces manifestations du racisme. L'organisation de la Conférence était une reconnaissance du fait que le racisme et les formes d'intolérance qui y sont associées sont des problèmes mondiaux appelant des solutions mondiales. La Déclaration issue de la Conférence a attiré l'attention sur les sources et les conséquences contemporaines du racisme, les victimes du racisme et, plus important, les stratégies visant à instaurer l'égalité raciale, par l'entremise d'un Programme d'action.

La Conférence de Durban a été une réalisation importante, qui a permis d'élaborer une stratégie globale pour réparer les torts et les injustices de l'histoire. Cette stratégie est énoncée dans la Déclaration, qui réaffirme les principes d'égalité et de non-discrimination en tant que droits de l'homme fondamentaux et qui confie aux États la responsabilité principale de la lutte contre le racisme et l'intolérance qui y est associée, tout en appelant à la participation active des organisations internationales et non-gouvernementales, des partis politiques, des institutions nationales des droits de l'homme, du secteur privé, des médias et de la société civile. En vue de lutter contre la discrimination, la Déclaration a appelé les États à élaborer des plans d'action nationaux exhaustifs pour s'attaquer, entre

autres choses, aux problèmes liés à l'administration de la justice et à mettre en place des organismes nationaux compétents pour enquêter efficacement sur les allégations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

L'examen des stratégies mises en place en vue d'instaurer une égalité pleine et effective met en relief plusieurs réalisations résultant de la mise en œuvre du Programme d'action. Par exemple, un nombre croissant d'États ont mis en place des organes de défense de l'égalité, dûment appuyés par des lois et des politiques de lutte contre la discrimination raciale. Cependant, l'application de la loi exige également que les États s'acquittent de leur responsabilité en tant que garants des droits et que la société civile participe activement. Les États Membres ont recueilli des données ventilées sur les personnes d'ascendance africaine, ce qui permet aux gouvernements de mettre en place des programmes ciblés visant à éliminer la discrimination raciale.

Une autre réalisation qu'on peut mentionner est la mise en place de nouveaux mécanismes chargés de lutter contre le racisme et d'autres problèmes connexes. On peut citer à cet égard le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine. Ce Groupe de travail, dont je suis membre, a été créé en 2002 et est chargé d'étudier les problèmes de discrimination raciale que rencontrent les personnes d'ascendance africaine dans la diaspora et d'élaborer des propositions en vue d'éliminer cette discrimination. Je citerai aussi parmi ces réalisations l'adoption par l'Assemblée générale du Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui reconnaît que les personnes d'ascendance africaine constituent un groupe distinct dont les droits de l'homme doivent être promus et protégés.

Le Programme d'activités relatives à la Décennie énonce diverses activités axées sur les résultats que les États doivent entreprendre dans trois domaines – considération, justice et développement – afin d'améliorer la situation des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine dans le monde entier. Les parties prenantes doivent saisir l'occasion offerte par la Décennie et donner la priorité aux programmes et projets visant spécifiquement à lutter contre le racisme et la discrimination raciale contre les personnes d'ascendance africaine.

S'il est vrai que des progrès ont été accomplis depuis l'adoption de la Déclaration de Durban, force est de constater que les États n'ont pas respecté dans

la même mesure les engagements pris à la Conférence, en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes d'ascendance africaine, des Asiatiques et des personnes d'ascendance asiatique et des peuples autochtones. En outre, de nombreux défis persistent, qui entravent la mise en œuvre de la Déclaration. Dans le cadre de ses activités de suivi de la situation des personnes d'ascendance africaine en matière des droits de l'homme et de ses missions d'enquête au niveau des pays, le Groupe de travail a constaté avec une vive préoccupation que les indicateurs relatifs à l'éducation, à l'emploi, à la santé, au logement, à la mortalité infantile, post-infantile et maternelle et à l'espérance de vie montrent que les personnes d'ascendance africaine sont toujours désavantagées et qu'il existe de graves disparités entre ce groupe et le reste de la population.

Le passé colonial, les séquelles de l'esclavage, de la subordination et de la ségrégation raciales et les inégalités raciales constituent toujours un grave problème dans de nombreux pays, car il n'y a pas eu de véritable engagement de la part de certains États en matière de réparations, d'établissement de la vérité et de réconciliation en faveur des personnes d'ascendance africaine. C'est un autre défi qu'il faudra relever pour pouvoir réaliser les objectifs de la Déclaration Durban. Dans les dispositions de la Déclaration sur les recours utiles, il est indiqué que,

« La Conférence reconnaît la nécessité de mettre au point des programmes de développement économique et social en faveur de ces sociétés et de la diaspora, dans le cadre d'un nouveau partenariat fondé sur un esprit de solidarité et de respect mutuel. » (*A/CONF.189/12, par. 158*)

Parmi les domaines mentionnés, on peut citer notamment l'allègement de la dette, la promotion de l'investissement étranger direct, l'accès aux marchés, le transfert de technologies et les investissements dans les infrastructures de santé. Jusqu'à présent, ces engagements n'ont pas été pleinement mis en œuvre.

Il existe un lien clair entre la pauvreté et le racisme. Ce n'est pas un hasard si dans les pays qui ont connu la traite des esclaves africains, la structure démographique est telle que les groupes les plus pauvres sont constitués de manière disproportionnée de minorités raciales ou ethniques. Face à une discrimination systémique et à l'invisibilité, les personnes d'ascendance africaine doivent mener un combat difficile pour faire valoir leurs droits en tant que titulaires de droits, ce qui perpétue la pauvreté multigénérationnelle. Alors

que les acteurs du développement se rallient au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), fondé sur les normes internationales des droits de l'homme et axé sur l'impératif d'égalité et de non-discrimination, ce cadre aidera les pays à intégrer les droits de l'homme dans leur priorités nationales.

Le système des Nations Unies et les États Membres ont une lourde responsabilité, car ils doivent faire en sorte que les générations futures puissent vivre dans un monde libéré du fléau de la discrimination raciale et de ses manifestations, dans l'intérêt de la paix et de la justice. Les engagements pris au titre de la Déclaration de Durban resteront lettre morte si les États Membres ne les intègrent pas dans leurs politiques et leurs pratiques et s'ils ne prennent pas des mesures constructives pour garantir l'égalité des chances aux victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Ces engagements n'auront de valeur que si nous faisons preuve de courage, de volonté et de détermination de les honorer et de leur donner un sens.

Alors que nous cherchons à transformer le monde dans lequel nous vivons au moyen d'un développement durable et équitable, engageons-nous à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Reid de sa déclaration.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique au sujet du point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

À la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue du 31 août au 8 septembre 2001 à Durban, en Afrique du Sud, la communauté internationale a adopté la Déclaration et le Programme d'action de Durban, en vue de lutter contre ces phénomènes. Aujourd'hui, non seulement nous commémorons l'adoption de ces textes, mais nous réaffirmons et renouvelons également la ferme volonté politique mondiale de donner de pleinement et effectivement effet à ces textes, ainsi qu'au Document final de la Conférence d'examen de 2009.

La Déclaration et le Programme d'action de Durban sont toujours le cadre mondial axé sur l'action le plus complet pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. La présente commémoration est

l'occasion opportune d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du document final de la Conférence au bout de 15 années. Elle nous donne également la possibilité d'inventorier les obstacles et les difficultés rencontrés et de trouver les solutions appropriées.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite des progrès réalisés aux niveaux national, régional et international conformément aux obligations et aux engagements souscrits à Durban. Nous sommes encouragés par les gouvernements qui ont adopté des mesures législatives et administratives historiques et progressistes pour lutter efficacement contre le racisme et la discrimination raciale, pour protéger les droits des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des minorités raciales, nationales ou ethniques et linguistiques, et pour combattre l'incitation à la haine fondée sur la religion, la croyance ou la couleur de peau. Nous avons conscience que le colonialisme, l'apartheid et l'injustice politique ont abouti à nombre de ces formes d'intolérance. Nous savons également que les Africains, ainsi que les personnes d'ascendance africaine ou d'origine asiatique continuent d'être victimes de ces fléaux et de leurs conséquences.

La persistance de ces structures et pratiques compte parmi les facteurs qui contribuent aujourd'hui à des inégalités socioéconomiques tenaces dans de nombreuses régions du monde. Le Groupe des États d'Afrique félicite de nouveau l'Assemblée générale d'avoir proclamé, en 2013, la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Le thème proposé, « Personnes d'ascendance africaine : considération, justice et développement », vise à promouvoir le respect, la protection et l'épanouissement de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales des personnes d'ascendance africaine. Nous sommes d'avis que les Gouvernements devraient renforcer la protection contre toutes les formes d'intolérance en veillant à ce que toutes les personnes disposent de recours utiles et suffisants et aient le droit de saisir les tribunaux et d'autres instances nationales compétentes afin d'obtenir une réparation et une satisfaction équitables et suffisantes pour tout dommage résultant d'une telle discrimination.

Nous sommes toujours témoins des souffrances que les personnes d'ascendance africaine continuent de subir dans le monde entier du fait de la discrimination. Nous nous félicitons des partenariats internationaux visant à promouvoir des mesures conçues pour renforcer le plein exercice des droits économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques et le respect

de la diversité de leur patrimoine et de leur culture. La diaspora représentant sa sixième région, l'Union africaine continuera de saisir les occasions de consolider les passerelles au sein de la diaspora.

Nous prions le Secrétaire général d'inclure, dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, des informations sur les progrès accomplis en ce qui concerne la revitalisation du Fonds d'affectation spéciale mis en place afin de mener à bien les activités liées à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et à son programme d'activités. Nous appelons la famille des Nations Unies et les particuliers à contribuer généreusement à ce fonds. Nous prions le Secrétaire général de prendre les contacts et les initiatives appropriés pour les y encourager.

Le Groupe des États d'Afrique prend acte de la contribution positive que l'exercice du droit à la liberté d'expression dans les médias et autres nouvelles technologies de l'information, notamment Internet, est susceptible d'apporter à la lutte contre toutes les formes d'intolérance. Cependant, nous sommes préoccupés par l'utilisation à mauvais escient des nouvelles technologies de l'information en tant que plateforme de promotion de l'intolérance et de pérennisation d'autres formes d'esclavage comme la pédopornographie et la traite des êtres humains. Nous sommes d'avis que les fournisseurs d'accès à Internet devraient élaborer et respecter des codes de conduite pour prévenir ces trafics et en protéger les victimes, renforcer les mesures de prévention de la traite des femmes et des filles et favoriser leur réadaptation morale et physique et leur réinsertion dans la société, et régler les questions liées aux déplacements internationaux. Nous exhortons la communauté internationale à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adopté par l'Assemblée générale en 2010. Nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la traite des personnes qui se tiendra en octobre 2017.

Le Groupe des États d'Afrique estime que le droit à une éducation de qualité pour tous les citoyens contribue à des sociétés plus ouvertes, promeut des relations harmonieuses entre les nations et les individus et peut favoriser la compréhension mutuelle et le respect de la diversité culturelle et des droits de l'homme de tous. Le Groupe réaffirme sa conviction que la justice exige que les victimes de violations des droits de l'homme découlant du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée soient

assurées d'avoir accès à la justice et à des mécanismes de protection et de recours utiles et suffisants.

Le Groupe se félicite que l'Assemblée générale ait décidé d'ériger, dans l'enceinte du Secrétariat de l'ONU, un mémorial permanent pour rendre hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous apprécions les activités qui sont menées à l'appui de ce noble objectif.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique condamne la discrimination, quelle qu'elle soit. Nous réaffirmons notre attachement à une application intégrale et effective de la Déclaration de Durban. Collectivement, nous devons accélérer nos efforts pour mettre efficacement en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban, afin d'entretenir la dynamique insufflée par les gains obtenus à la Conférence de Durban. Il est impératif qu'une nouvelle conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée soit convoquée pour générer des synergies faisant fond sur les progrès évalués et sur les nouveaux partenariats portant sur la réalisation des objectifs et indicateurs de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. C'est maintenant qu'il nous faut agir si nous voulons vraiment déclencher un changement constructif véritable pour enrayer ce fléau.

M. Anshor (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est véritablement un honneur pour moi que de prendre la parole au nom des États qui composent le Groupe des États d'Asie et du Pacifique à l'occasion de cette importante manifestation.

Nous tenons d'emblée à remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance plénière pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2142 (XXI), adoptée le 26 octobre 1966. Nous tenons également à remercier M. Ahmed Reid de la déclaration qu'il vient de faire, et à féliciter le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine de ses travaux, car il contribue à la lutte mondiale contre la discrimination raciale. Le thème de la manifestation de cette année est consacré à l'état de la discrimination raciale dans le monde, près de 15 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

En septembre 2001, à l'occasion de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, un

événement historique, nous nous sommes réunis en Afrique du Sud pour appeler les peuples du monde à prendre part, avec la détermination et la persévérance les plus fortes, à la lutte mondiale contre les préjugés raciaux. Le message de la Conférence mondiale était indéniablement clair sur le fait que la lutte contre le racisme est une lutte pour les droits de l'homme, la dignité et l'élimination de la pauvreté. Quinze ans plus tard, nous devons nous demander si les efforts communs que nous avons déployés pour améliorer la situation des victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée identifiés dans la Déclaration et Programme d'action de Durban ont réellement permis de faire des progrès importants.

Le racisme persiste en dépit des efforts faits par de nombreux groupes et pays. La présente réunion commémorative annuelle montre donc que la communauté internationale doit continuer de faire preuve de la détermination et de la persévérance voulues dans la lutte pour l'élimination de la discrimination raciale. Elle nous donne l'occasion de faire le bilan de nos réalisations et des problèmes nouveaux. Il est évident qu'il reste beaucoup à faire. La présente réunion nous rappelle les drames historiques du colonialisme, de l'esclavage et de la guerre, ainsi que les précieux enseignements que nous avons tirés dans la douleur. Elle constitue également une mise en garde : dans le monde actuel, la discrimination raciale peut encore devenir une cause de troubles sociaux et de violence. Aujourd'hui, nous continuons d'observer différentes formes de discrimination raciale, dans le cadre de pratiques sociales et de dispositions législatives et réglementaires, qui conduisent à la pauvreté, au sous-développement, à la marginalisation et à l'exclusion socioéconomique, et touchent la vie et les moyens d'existence d'un certain nombre de populations à travers le monde.

Il est donc essentiel de réaffirmer la volonté politique de renforcer nos efforts concertés visant l'élimination de la discrimination raciale. Ce faisant, nous devons avoir à l'esprit que cette volonté politique doit se traduire par des mesures concrètes et plus énergiques aux niveaux national, régional et international afin de mettre en œuvre avec efficacité la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Il est incontestable que la participation de toutes les parties prenantes, en particulier de la société civile, du secteur privé et des médias, est également impérative pour mener cette lutte. La promotion efficace d'une culture de paix et de tolérance afin de lutter contre la discrimination raciale

n'est pas et ne peut pas être la seule responsabilité des gouvernements.

Enfin, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, je me permets d'affirmer de nouveau notre ferme volonté de veiller à ce que la lutte contre toutes les formes et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée continue de se voir assigner un rang de priorité élevé dans nos pays respectifs et dans le monde entier.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

Le Groupe des États d'Europe orientale se félicite de la présente réunion commémorative de l'Assemblée générale organisée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui se tient cette année sous le thème « 15 ans après la Déclaration et le programme d'action de Durban : progrès et défis ».

La séance d'aujourd'hui nous donne l'occasion de réaffirmer notre volonté collective d'éliminer totalement la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de mettre en œuvre la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. À cette occasion, nous rendons hommage aux victimes du racisme, ainsi qu'aux dirigeants et aux gens ordinaires qui ont lutté pour l'égalité entre les êtres humains partout dans le monde.

Ces 15 dernières années, des efforts ont été faits et des progrès accomplis. Cependant, aujourd'hui, il est clair que les idéaux à l'origine des appels à des sociétés à l'abri du racisme et de la discrimination n'ont toujours pas été atteints. Comme le dernier rapport en date du Secrétaire général (A/70/367) le montre, ces phénomènes n'ont pas été éradiqués et aucun pays ne peut se prévaloir d'échapper à ces formes de discrimination.

Le Groupe des États d'Europe orientale demeure préoccupé par le fait que le fléau du racisme et de la discrimination persiste. Il s'agit d'un problème mondial, et nous devons être unis pour le combattre. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale demeure la base de tous les efforts visant à prévenir, combattre et éliminer le racisme et chaque État est responsable au premier chef de la lutte contre ce fléau. À cet égard, nous tenons à rappeler l'importance fondamentale de la ratification et de la mise en œuvre intégrale de la Convention, qui doit

être une priorité pour tous les pays, et nous appelons de nos vœux sa ratification universelle, sans tarder.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan), Vice-Président, assume la présidence.

Il est également important de continuer d'appuyer les efforts visant à promouvoir le dialogue interculturel, la tolérance et le respect de la diversité. L'éducation est un facteur déterminant dans la promotion et la protection des valeurs de justice et d'équité, essentielles pour prévenir l'intolérance et empêcher sa propagation. Il importe absolument que la coopération entre l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales compétentes se poursuive en vue d'élaborer des programmes éducatifs pour lutter contre toutes les formes de discrimination afin d'assurer le respect de la dignité de tous les êtres humains et de renforcer l'entente entre toutes les cultures et toutes les civilisations.

Le Groupe des États d'Europe orientale demeure déterminé à lutter contre le racisme et la discrimination raciale et continuera d'apporter sa contribution à cette noble cause.

M. Webson (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Les pays membres du GRULAC sont conscients des problèmes et des possibilités que présente un monde de plus en plus interdépendant s'agissant de la difficulté à éliminer le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée. C'est pourquoi les États membres du GRULAC réaffirment leur attachement indéfectible à la Déclaration et au Programme d'action de Durban. Le thème de cette année, « 15 ans après la Déclaration et le programme d'action de Durban : progrès et défis », donne à la communauté internationale et aux États Membres l'occasion d'analyser les politiques menées dans nos pays respectifs et à l'échelle internationale pour examiner et éliminer les lacunes et les barrières raciales persistantes.

Quinze ans après l'adoption de la Déclaration, nous observons quelques progrès tangibles réalisés par des groupes internationaux dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Néanmoins, des éléments déterminants du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée réapparaissent sous diverses formes dans le monde

d'aujourd'hui et sont souvent liés aux conséquences de conditions socioéconomiques difficiles, de débouchés limités, du chômage et de la pauvreté. Une société ouverte où tout le monde bénéficie des mêmes chances, où les principes des droits de l'homme sont enseignés et défendus, où l'on est bien conscients des erreurs commises et où l'on se souvient bien des événements et des atrocités du passé est essentielle pour lutter contre l'intolérance.

Ma délégation faillirait à son devoir si nous ne citons pas l'une des réalisations les plus importantes de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, à savoir l'affirmation qui y est faite que l'esclavage et la traite des esclaves constituent des crimes contre l'humanité. Le GRULAC se réjouit que l'Assemblée générale ait décidé d'ériger le Mémorial permanent au Siège de l'ONU en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous encourageons les États Membres, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les particuliers à appuyer cette décision et d'autres initiatives, ce qui aidera à renforcer le message de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

La diversité des États de notre région est unique au monde. Nous sommes des sociétés constituées de peuples multiethniques, multiculturelles et multilingues. Nos sociétés ont tout à gagner de l'exceptionnelle diversité de nos populations. Nous savons qu'encourager la pleine participation et la pleine contribution de l'ensemble de nos peuples est un moyen important d'atteindre nos propres objectifs de développement. À cet égard, les pays de notre région sont fermement convaincus que l'on ne peut parvenir au développement durable que si ce développement concerne toutes les personnes, sans distinction de race. Quand nos dirigeants se sont réunis ici cette année pour adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70 /1), les États membres du GRULAC ont réaffirmé leur détermination à promouvoir la pleine intégration de tous dans nos sociétés, sans distinction de race, et à œuvrer à l'avènement d'une région et d'un monde exempts de discrimination raciale. Nous savons qu'aucune région et qu'aucun pays n'est à l'abri des préjugés. C'est pourquoi en célébrant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, les pays de la région du GRULAC considèrent que c'est important,

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) et le Plan d'action des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour

les personnes d'ascendance africaine sont deux programmes importants pour notre région. L'un et l'autre servent de base pour le lancement d'une action concrète en vue d'atténuer les effets étendus du racisme et du changement sur les personnes d'ascendance africaine. Mener à bien ces programmes est notre sceau de garantie indiquant que de telles atrocités ne se reproduiront plus jamais. L'adoption de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui a fait date, est un de ces sceaux. Pour continuer d'aller de l'avant, nous devons en tant qu'États Membres, aller au-delà des discours éloquentes et continuer de définir des domaines concrets pour éliminer le fléau de la discrimination et réaliser l'intégration politique, économique et sociale.

Pour terminer, je me dois de rappeler à tous que les États Membres doivent continuer de sensibiliser l'opinion aux effets néfastes du racisme et que nos dirigeants doivent continuer de promouvoir la justice raciale, l'entente, le respect, l'égalité et la diversité.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Il y a 50 ans précisément, un an après l'adoption du premier traité international sur les droits de l'homme – la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale – l'Assemblée générale a procédé à la proclamation de cette journée importante. Mais alors même que les nations adoptèrent ce document fondamental, Nelson Mandela croupissait dans les geôles de l'Afrique du Sud; preuve s'il en faut que nos avancées sur le plan normatif devancent parfois la réalité.

Nous aurions tort aussi de croire qu'avec la disparition d'un régime ségrégationniste comme l'apartheid, nous nous soyons débarrassés du racisme une fois pour toutes. La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale nous permet justement de réaffirmer régulièrement notre engagement en faveur d'un monde juste, basé sur la conviction que tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droits, et de rester vigilants face aux résurgences de la discrimination raciale qui peut prendre de nombreux visages. Nous saluons la mémoire de toutes les victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale garde toute sa pertinence. Sa ratification quasi universelle lui confère une indéniable autorité en la matière. Les experts indépendants du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale contribuent à son respect en assurant le suivi de sa mise en œuvre et en assistant les États dans l'élaboration de politiques visant à lutter contre le racisme et la discrimination. En même temps, nous reconnaissons d'autres initiatives destinées à combattre le racisme sous toutes ses formes, comme la Déclaration et le Programme d'action de Durban de 2001. Nous reconnaissons l'importance de la prévention et de l'action concertée, notamment dans le domaine de l'éducation, et nous reconnaissons que l'accent mis sur les mesures pratiques et concrètes peut contribuer à l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Cinquante ans après l'adoption de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et 15 ans après la Déclaration et le Programme d'action de Durban, il est indéniable que des progrès ont été réalisés. Mais il est indéniable également que de nombreux obstacles doivent encore être surmontés. En cette Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, sachons tirer les leçons de l'histoire et des erreurs commises, et ne commettons pas celle de croire que l'histoire ne peut pas se répéter. Restons tous vigilants.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Président de l'Assemblée générale à soixante-dixième session, S. E. M. Mogens Lykkesoft, d'avoir convoqué cette réunion de commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, ainsi que de marquer le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon; le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, S. E. M. Zeid Ra'ad Al Hussein; et M. Ahmed Reid, qui a prononcé la déclaration liminaire, de leurs remarques perspicaces. Nous saluons également les efforts inlassables et considérables que déploie le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine pour venir à bout de la discrimination raciale.

La Déclaration et le Programme d'action de Durban, qui constituent un des piliers de l'architecture mondiale de défense des droits de l'homme, sont d'une

grande pertinence et permettent d'aborder les problèmes contemporains. Dans un environnement marqué par des conflits armés prolongés et les crises de réfugiés qui en résultent, il est essentiel de mettre l'accent sur la lutte contre la discrimination raciale et la xénophobie. Il convient de mettre en place une approche basée sur les droits de l'homme pour atténuer les difficultés liées à cette crise en intégrant les réfugiés, et il faut éviter d'attiser les tensions au sein de la société par la ségrégation et la discrimination.

Dans le contexte de la lutte mondiale contre le terrorisme, un fléau qui dépasse les frontières continentales et nationales, notre délégation estime qu'il est crucial d'agir dans le respect de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Le maintien de l'ordre et de la sécurité doit aller de pair avec le respect et la protection des droits de l'homme.

Les attitudes racistes et l'incitation à la haine se développent également sur les réseaux sociaux et sur Internet. Notre délégation estime qu'il est absolument nécessaire d'encourager la société civile et les entreprises à prendre part aux efforts visant à empêcher qu'Internet ne soit utilisé comme moyen de propagation d'attitudes hostiles et incendiaires fondées sur la nationalité, la religion, l'ethnie ou la race. Le seul moyen de surmonter la discrimination et l'intolérance qui y est associée est de conjuguer les efforts des institutions nationales et internationales, de la société civile et des entreprises. La communauté internationale a les moyens et l'expérience nécessaires pour lutter contre la discrimination et l'intolérance, et nous demandons qu'une volonté politique et un appui financier solides soient mobilisés pour combler le fossé entre les documents normatifs et leur mise en œuvre.

Depuis son accession à l'indépendance, le Kazakhstan a présenté au monde sa politique de paix, de confiance et de coopération fondée sur la paix et l'harmonie interethniques et interreligieuses. Comme l'a souligné le Président Nursultan Nazarbayev, le principe de tolérance représente non seulement une norme de notre culture politique, mais également un des principes clefs sur lesquels reposent les États, que nous appuyons fermement et que nous nous employons à renforcer. La diversité ethnique, religieuse culturelle et linguistique est une ressource précieuse. Nous sommes parvenus à transformer la diversité religieuse historique de notre société en un avantage stratégique.

En tant qu'État partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes

de discrimination raciale, mon pays est profondément attaché à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Le Kazakhstan fait partie des 57 États qui ont signé la déclaration facultative reconnaissant que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale est habilité à connaître des plaintes déposées par des personnes ou des groupes qui prétendent que leurs droits ont été violés. Nous honorons les engagements que nous avons pris en vertu de la Convention sur la base d'un corpus solide de lois et de programmes que nous mettons en œuvre aux niveaux national et local.

La Constitution kazakhe consacre le principe d'égalité et interdit expressément toute forme de discrimination. Les divers groupes ethniques, de concert avec les Kazakhs de souche, participent à l'édification de la nation et ont un statut social et civil optimal, non pas en tant que minorités nationales, mais en tant que citoyens jouissant de tous leurs droits civils et politiques. Le Kazakhstan a mis en place un système efficace qui garantit l'interaction et un partenariat équitable entre l'État et la société civile, dont le principal mécanisme est l'Assemblée populaire du Kazakhstan, une autorité constitutionnelle unique qui promeut l'harmonie interethnique et culturelle. Le pays suit une doctrine d'unité nationale en vue de renforcer le respect interethnique.

Le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles a apporté une précieuse contribution à la consolidation de l'entente interethnique et interreligieuse au Kazakhstan. Il a été reconnu au niveau international en tant que plateforme de dialogue efficace pour la promotion de la paix et de l'harmonie sur la planète. Le modèle kazakh de tolérance interethnique et interreligieuse a été salué par l'ONU et des organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, la Communauté d'États indépendants et d'autres.

Le Kazakhstan estime que l'ONU doit continuer de se pencher sur les questions de race, de racisme, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et ce pour défendre la dignité humaine de tous. Tout en réaffirmant son attachement à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, le Kazakhstan continuera de promouvoir par tous les moyens le dialogue des civilisations et de lutter sans relâche contre le racisme et l'intolérance qui y est associée à tous les niveaux et dans le monde entier, mais aussi d'honorer

et de préserver la mémoire des millions de personnes mortes tragiquement.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se félicite de la convocation de cet événement commémoratif de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. L'année 2016 marque le quinzième anniversaire de l'organisation par l'Afrique du Sud de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, qui reste le seul document final instructif issu d'une grande conférence qui prescrit des mesures et des solutions en vue d'éliminer tous les fléaux du racisme et de réparer les injustices historiques.

Durant la période qui a suivi la Conférence mondiale, de nombreuses réalisations ont été enregistrées, en particulier à Genève, où ont été créés les mécanismes de suivi de Durban pour veiller à ce que le programme de lutte contre le racisme soit incorporé de manière visible au système de défense des droits de l'homme de l'ONU. Outre ces mécanismes, il convient de souligner les réalisations clefs suivantes.

Premièrement, nous tenons à souligner l'importante proclamation et le lancement de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine dans la diaspora pour la période 2015-2024. Il convient de rappeler que la Déclaration et le Programme d'action de Durban stipulent que les Africains et les personnes d'ascendance africaine constituent le groupe qui a le plus souffert des injustices historiques émanant principalement de l'héritage laissé par l'esclavage, la traite des esclaves, la traite transatlantique des esclaves et le colonialisme, et que leur adoption a marqué l'occasion historique qui a vu l'ONU reconnaître que l'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité, ce qui représente une autre avancée capitale.

Deuxièmement, nous voudrions attirer l'attention sur le travail louable accompli par les mécanismes de suivi à la Déclaration et au Programme d'action de Durban – à savoir le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, qui a élaboré un programme d'action global pour la Décennie pour les personnes d'ascendance africaine et qui, en collaboration avec le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, a mis au point le programme d'activités relatives à cette Décennie.

Troisièmement, la présentation de l'Arche du retour, érigée en mémoire des victimes de la traite transatlantique des esclaves et pour rendre hommage à leurs contributions, et le fait que la Conférence mondiale de 2001 a été citée parmi les 20 principales réalisations du Haut-Commissariat aux droits de l'homme depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, sont autant d'autres mesures importantes prises par l'ONU dans le cadre de ses efforts pour reconnaître les terribles souffrances des victimes.

Malheureusement, 15 ans plus tard, il reste encore beaucoup à faire pour restaurer la dignité humaine et l'égalité des millions de victimes qui ont souffert et continuent de souffrir de ces terribles fléaux que sont le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui sévissent toujours dans le monde d'aujourd'hui. En dépit des efforts consentis, un certain nombre d'objectifs importants qui appellent la plus haute attention de la communauté internationale n'ont toujours pas été réalisés. Il reste impératif de mettre fin aux formes contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, raison pour laquelle la Conférence mondiale de 2001 avait été organisée. Pour ce faire, il faut combler les lacunes qui existent dans le droit international des droits de l'homme en élaborant de nouvelles normes, notamment des normes complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale qui traitent de la xénophobie, de l'islamophobie, de l'antisémitisme et de l'incitation à la haine. L'absence persistante de progrès dans ce domaine continue de porter atteinte à notre lutte contre le racisme et la discrimination raciale fondés sur ces motifs.

Il n'a pas encore été établi d'indice d'égalité raciale pour évaluer la situation des personnes d'ascendance africaine en termes de développement socioéconomique. Cet indice serait un outil important permettant de recenser les causes et manifestations principales de la discrimination raciale. Il est regrettable que de nombreux États Membres maintiennent les réserves émises concernant des articles clefs de la Convention internationale, en particulier l'article 4. Ma délégation tient à indiquer officiellement que ces réserves constituent une négation de l'essence même de cet instrument et invalident ses principaux buts et objectifs.

En outre, l'Afrique du Sud attend avec impatience la création d'une instance permanente sur les personnes

d'ascendance africaine et que des mesures positives soient prises en vue de la réouverture et de la revitalisation du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Nous sommes convaincus que cela permettra de mener à bien les activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, de créer l'instance susmentionnée et d'aller encore plus loin.

Enfin, cet événement commémoratif et le quinzième anniversaire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de la Déclaration et du Programme d'action de Durban constituent une excellente occasion pour le monde d'unir et d'intensifier ses efforts en vue de combattre et d'éradiquer toutes les formes et manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, qui ont fait des victimes depuis trop longtemps. Alors que nous nous souvenons du massacre de 69 personnes non armées, commis le 21 mars 1960 à Sharpeville en Afrique du Sud, nous appelons les pays du monde entier à saisir l'occasion offerte par cette Journée internationale pour rétablir la dignité humaine.

M. Menkveld (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Aujourd'hui, nous commémorons la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Nous commémorons les vies de tous ceux qui, motivés par leurs aspirations à la démocratie et à l'égalité des droits de l'homme, ont lutté contre la discrimination raciale de par le monde.

La Déclaration et le Programme d'action de Durban mettent à notre disposition toute une série d'outils pour lutter contre le fléau du racisme. Nous devons tous nous attacher à donner effet aux engagements que nous avons pris en 2001 à Durban, aux niveaux national, régional et international. Je tiens à réaffirmer, à cet égard, l'engagement ferme du Royaume des Pays-Bas en faveur de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Tous ceux qui vivent et résident dans le Royaume des Pays-Bas sont protégés par la loi contre la discrimination. L'interdiction de la discrimination est consacrée par notre Constitution.

Les Pays-Bas sont conscients qu'une approche ferme s'impose pour prévenir et combattre toutes les formes et manifestations de l'intolérance et du racisme. Cela passe non seulement par des moyens de recours juridiques efficaces, mais également par des mesures préventives qui favorisent l'intégration sociale, l'acceptation et l'égalité pour tous les membres de la société. Le Gouvernement néerlandais n'épargne aucun effort pour lutter contre la discrimination en collaboration avec le milieu des affaires, les organisations de la société civile et les particuliers, étant donné que la discrimination est une préoccupation commune qui appelle une responsabilité commune.

L'an dernier, le Gouvernement néerlandais a adopté une note d'orientation nationale pour la mise en œuvre des activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Les activités qui seront menées au Pays-Bas au cours de cette Décennie permettront de renforcer les mesures de lutte contre le racisme dans notre pays, conformément au nouveau plan d'action interministériel national contre la discrimination, qui est en cours d'élaboration.

La discrimination raciale est inacceptable. Nous devons lutter pour son élimination totale, et rien de moins.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, je me joins à la communauté internationale pour réaffirmer notre engagement ferme à lutter contre toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Le Bangladesh tient à réitérer sa position de principe et résolue contre la discrimination raciale, qui est à juste titre énoncée dans notre Constitution, ainsi que dans l'ensemble de notre cadre juridique et administratif. Notre Constitution interdit la discrimination contre tout citoyen fondée sur la race, la religion, la caste ou la croyance, le sexe ou le lieu de naissance. Nous promouvons la coopération internationale entre les pays sans distinction de race, de religion, d'ethnie, de culture et de civilisation.

La Première Ministre, M^{me} Sheikh Hasina, et son gouvernement appliquent une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de terrorisme, d'extrémisme violent et de radicalisation. La résolution

phare sur la culture de la paix présentée par notre pays à l'Assemblée générale, qui reçoit un appui massif de la communauté des nations chaque année, témoigne de notre attachement au principe d'ouverture et de coexistence pacifique entre différents groupes. Nous croyons à l'unité dans la diversité. Notre adhésion à une culture du pluralisme, de l'harmonie entre les communautés, de la démocratie, de la liberté, du libéralisme, de la paix et du développement est reconnue depuis longtemps par la communauté internationale.

Cette année, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale commémore en particulier les défis rencontrés et les accomplissements réalisés par la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Alors que nous célébrons cette date, 15 années après l'adoption de ces documents historiques, nous voyons bien que, dans le monde entier, des populations sont toujours confrontées à une discrimination, une répression et une oppression fondées sur leur identité raciale, religieuse ou ethnique. Nous sommes atterrés par le fait que des centaines de millions d'êtres humains, notamment des migrants et des réfugiés, continuent aujourd'hui de souffrir du racisme, de la discrimination, de la xénophobie et de l'exclusion. Manifestement, ce qui a été convenu à Durban n'a pas encore été mis en pratique.

Nous appelons à une intensification de la coopération internationale en vue d'éliminer la discrimination raciale dans le monde. Nous insistons à nouveau sur l'importance de ratifier et d'appliquer pleinement la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, fondement universel des efforts visant à prévenir, combattre et éradiquer le racisme. En tant qu'État partie à la Convention et membre actif du Conseil des droits de l'homme, nous sommes favorables à une mise en œuvre intégrale de la Convention.

De plus, nous devons tous également faire montre d'une volonté politique forte et consentir davantage d'efforts pour appliquer les recommandations figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) prend lui aussi acte de la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place, fondées sur le respect des droits de l'homme pour tous. Nous devons redoubler d'efforts pour régler tous les différends qui font le lit de l'intolérance, de la discrimination et de la haine. J'espère que le jour viendra bientôt où nos efforts collectifs parviendront à

créer une société fondée sur la tolérance, l'ouverture, la justice, l'égalité, l'équité et les droits de l'homme.

M. Umetaliev (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Ce sont les différences raciales, ethniques, religieuses et culturelles qui font toute la diversité de notre monde. Le Kirghizistan est favorable à la consolidation des efforts de la communauté internationale pour lutter contre les phénomènes néfastes que sont la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par l'incidence de plus en plus forte d'actes de violence répondant à des motivations raciales et par les manifestations d'agressivité de plus en plus fréquentes dans la sphère publique, dont beaucoup sont en réaction aux migrations massives survenues au cours de l'année écoulée à la suite d'événements au Moyen-Orient et en Afrique.

Le racisme, la discrimination et l'intolérance sont une question mondiale qui nous concerne tous. Ces violations représentent l'un des problèmes les plus importants qui touchent le domaine des droits de l'homme de nos jours. Nous devons aussi prendre acte du fait que les normes et règles universelles en matière de droits de l'homme, parmi lesquelles figurent indéniablement celles énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban, sont les meilleurs principes directeurs qui soient pour protéger les personnes vulnérables du racisme et de l'intolérance. Nous mesurons la valeur des obligations internationales dans ces domaines à l'aune de leur application au niveau national.

Au Kirghizistan, notre Constitution interdit la discrimination contre quiconque pour des motifs ethniques, religieux ou autres. Nous avons adopté des programmes conçus pour garantir la participation politique et l'intégration sociale des minorités ethniques, ainsi que la diversité culturelle et linguistique. En outre, nous estimons qu'il est indispensable de renforcer la responsabilité de nos institutions publiques en matière de prévention des conflits. À cet égard, le Gouvernement a créé un organisme public chargé des questions relatives aux collectivités locales et des relations interethniques, au sein duquel un observatoire d'analyse et d'alerte rapide des conflits occupe une place centrale. Dans les zones densément peuplées par divers groupes ethniques, nous avons mis en place des centres sociaux qui gèrent les questions relatives aux relations ethniques. Les administrations régionales ont établi des comités consultatifs auxquels participent les

responsables locaux des divers groupes ethniques, ainsi que des militants et des responsables religieux.

En tant que membre actif du Conseil des droits de l'homme, le Kirghizistan appelle tous les États Membres à honorer leurs obligations internationales dans ce domaine, sans tenir compte de l'animosité éventuelle que certains pans de leurs sociétés opposent aux réfugiés et aux migrants, et à faire tout leur possible pour modifier l'état d'esprit de leurs populations et leur montrer que si le monde est fait de diversité, tous les êtres humains qui le peuplent sont uniques.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes favorables à l'accent que l'ONU a mis sur les questions relatives à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Malheureusement, aujourd'hui encore, nous ne sommes toujours pas venus à bout de l'intolérance ethnique et religieuse, de la xénophobie et des tensions interethniques, qui prennent les minorités nationales en otage, puisque ces minorités se heurtent fréquemment à diverses formes de discrimination. La Déclaration et le Programme d'action de Durban restent une référence pour les États qui œuvrent à créer des programmes visant à lutter contre ces phénomènes, et la séance d'aujourd'hui est une bonne occasion pour la communauté internationale d'affirmer son rejet de principe du racisme et de l'intolérance, sous quelque forme que ce soit. Les décisions prises à Durban ne l'ont pas été facilement, mais elles ont donné à beaucoup d'entre nous l'espoir que le racisme pouvait être vaincu.

La Fédération de Russie a toujours défendu la promotion et la protection des droits de l'homme, sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'origine ethnique, de religion ou de langue. Notre pays accueillant les représentants de plus de 180 groupes ethniques, le développement d'un dialogue interethnique y est particulièrement important. Une composante majeure de ce processus consiste à déployer d'immenses efforts au niveau national pour créer et éduquer une société tolérante, fondée sur les principes de l'égalité et de la diversité culturelle.

L'une de nos priorités nationales dans la lutte contre le racisme, notamment dans ses formes contemporaines, est de préserver le souvenir des souffrances et des pertes subies durant la Seconde Guerre mondiale, de ne pas oublier l'idéologie criminelle du nazisme et de mettre en place des programmes pédagogiques appropriés. L'an dernier, les commémorations de la victoire de la Seconde Guerre mondiale ont une nouvelle fois rappelé à la communauté internationale les innombrables

tragédies que l'humanité a connues du fait de cette conception de supériorité raciale, et ont de nouveau mis en relief l'importance des procès de Nuremberg, ainsi que le rôle clef qu'ils ont joué dans la mise en place d'un régime international de protection des droits de l'homme. Malheureusement, aujourd'hui encore, nous voyons que certains continuent de fermer les yeux devant les disciples du nazisme.

Il faut absolument veiller à ériger une barrière robuste face à la propagation des notions d'intolérance et de supériorité raciale, nationale ou religieuse. Une coopération internationale équitable, le respect mutuel, la préservation de la diversité culturelle et d'un dialogue franc et constructif : voilà ce qui permettra d'éliminer et de prévenir le racisme et la discrimination raciale. C'est guidée par ces objectifs que notre délégation, ainsi qu'un nombre croissant de coauteurs interrégionaux, ont présenté pour adoption par l'Assemblée générale un projet de résolution annuel consacré à la lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres

pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Nous sommes fermement convaincus que son adoption apportera une contribution réelle à l'élimination de ces phénomènes honteux, et nous espérons que cette initiative bénéficiera d'un large appui à l'Assemblée générale à sa soixante-et-onzième session.

Éliminer le racisme et la xénophobie exige la volonté politique et les efforts constants de toute la communauté internationale. Nous appelons à consentir des efforts unis pour parvenir à cet objectif qui a conservé toute sa pertinence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 70 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 40.